

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rentrée 2017/2018

Elèves et étudiants de 1^{ère} année * des secteurs sanitaire et du travail social

La Région s'est dotée d'un nouvel outil de dépôt des demandes de bourses

A compter de la rentrée 2017/2018, dans le cadre de sa politique d'amélioration de la relation à l'utilisateur, la Région déploie un nouveau portail unique de gestion de ses aides individuelles.

Vous allez intégrer une 1^{ère} année de formation (hors redoublants*) dans les secteurs sanitaire ou du travail social, dans un institut régional agréé, vous pouvez donc déposer une demande d'aide individuelle régionale d'étude (bourse)

avant le 3 septembre 2017

directement sur le site de la Région :

www.regionpaca.fr/se-former/formation-sanitaire-et-sociale

** Les redoublants voudront bien se rapprocher de la Région pour connaître les modalités de dépôt de leur dossier.*

① Pour toute information

Le site internet : www.regionpaca.fr

La permanence téléphonique : au 04 91 57 55 02

du lundi au vendredi de 15 h à 17h30

Une adresse mail unique : aides.sanitaire.social@regionpaca.fr